



8 Place du Matras
51340 VANAULT LES DAMES



03.26.41.25.72

cotesdechampagneetsaulx@orange.fr

www.4cvs.fr

COMPTE RENDU REUNION DU **CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES** **DU JEUDI 18 JUILLET 2019**

Présents : Jacky BERTON, Jean-Claude CABART, Henry Noël CHAMPENOIS, Gérard CHRETIEN, Charles DE COURSON, Monique DEBRAND, Alain DEPAQUIS, André DESANLIS, Jacky DIMNET, Claude DOYEN, Georges DUVNJAK, Georges GERARD, Jean-Claude GERARD, Denise GUERIN, Claude GUICHON, Laurent GYURICA, André HALIPRÉ, Sylviane HUSSON, Serge LADROIT, Jean-François LAKOMY, Sylvain LANFROY, Michel LECOQ, Evelyne LEPAGE, Jean-Pierre LONGUEVILLE, Jean-Claude MANFE, Bernadette MICHEL, Martine MILLOT, Roger MOSNIER, Gérard MUNIER, Michel NICOMETTE, Gisèle PEGURRI, Christian SEYS, Pascal TRAMONTANA, Solène WAWROWSKI, Marc AUBRY, Michel MORCEL, Jérôme COLLET, Patrice CAUTRUPT

Représentés : Thierry DAUSSEUR, Joël DELISSE, Claudine DUBECHOT, Hugues GERARDIN, Jean-Claude JOFFRES, Rémi QUANTINET

Excusés : Olivier BUISSON, Joël CHANTEREAUX, Carole GANSTER, Jean-Jacques GARCIA, Maxime GIRONDE, Joël LAGNEAUX, Joël LAMOUREUX, Pierre LE GUILLOU, Laurence LEBLANC, Michel LINARD

Absents : Marie-Anne BREMONT, Christian BURGAIN, Pierre-Marie DELABORDE, Marzéna FONTANIVE, Kévin LARCHER, Laurence LE GUINIO SQUELART, Jean-Marie TASSINARI

Le Président propose au conseil communautaire, qui approuve à l'unanimité, l'ajout de deux points à l'ordre du jour. Le premier, la démission d'un conseiller communautaire, sera traité en point n°1, le second concernant le personnel sera traité en dernier à huis clos.

I. DEMISSION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Le Président présente la démission de Monsieur le Maire de Bettancourt-la-Longue de sa fonction de conseiller communautaire. Il sera remplacé par Mme Mairesse.

II. SCOLAIRE

a. Extension du périmètre du syndicat de transport scolaire de Vitry

Les communes de Blesme, St Lumier la Populeuse et Etrepy avaient demandé à faire partie du syndicat de transports scolaires de Vitry le François afin que la participation des familles aux transports scolaires des lycéens soit prise en charge par le syndicat comme cela est le cas pour la plupart des communes de la 4CVS. Le syndicat a émis un avis favorable et conformément au CGCT, il doit requérir l'aval des collectivités adhérentes, c'est pourquoi l'avis de la 4CVS est requis.

Certains maires s'interrogent sur la prise en charge de cette participation au sein de leur commune (notamment pour Pargny sur Saulx), le Vice-Président en charge des affaires scolaires a fait le point sur l'ensemble des communes et il s'avère que quelques-unes d'entre elles ne sont à ce jour pas couvertes par un syndicat en ce qui concerne les lycéens. Il rappelle qu'une proposition de fusion des syndicats avait été proposée mais n'a pas abouti.

Il faut revoir rapidement ce mode de fonctionnement puisque pour les communes qui adhèrent à la fois au SMVOS et au syndicat de transport de Vitry, cela engendre une double cotisation pour la 4CVS. Le Vice-Président est chargé de présenter un rapport prochainement sur ce sujet.

L'adhésion des 3 communes de Blesme, St Lumier la Populeuse et Etrepy est **adoptée avec 43 voix pour et 1 abstention.**

b. Restauration scolaire Vauclerc, Vitry en Perthois, Vanault les Dames

Des travaux paraissent nécessaires dans 3 écoles concernant la restauration scolaire :

Afin de maintenir les effectifs à l'école de Vauclerc, il est nécessaire de réfléchir à la création d'un service de restauration scolaire.

Parallèlement, on observe une hausse de la fréquentation de la restauration à l'école de Vitry en Perthois et il est nécessaire d'étudier la réorganisation du service par un redéploiement de l'espace de restauration.

Enfin, l'espace plonge à Vanault les Dames manque d'ergonomie et le lave-vaisselle devient vétuste, il paraît opportun d'en profiter pour améliorer les conditions de travail des agents évitant ainsi des arrêts de travail.

Le Vice-Président en charge des affaires scolaires propose donc de rédiger un dossier de subvention auprès de l'Etat (DETR), de la Région et du Département afin de financer les travaux dont le montant pourrait osciller entre 60 et 80 000 €.

Cette proposition est **adoptée à l'unanimité.**

c. Equipement informatique des écoles

Pour l'année 2019, 50 000 € ont été provisionnés au budget, financés à 50% par la DETR. Les équipements prévus en lien avec les équipes enseignantes sont :

- Pargny sur Saulx : 2 TNI, 1 classe mobile en tablettes et 1 PC de direction
- Vanault les Dames : 1 classe mobile en tablettes
- Sermaize les Bains élémentaire : 1 TNI et 3 changements de projecteur
- Heiltz le Maurupt : 1 TNI
- Vitry en Perthois : 1 classe mobile en tablettes et 2 PC de classe

M. Lanfroy fait remarquer qu'il ne faut pas faire régresser les écoles qui étaient en avance au profit des écoles qui n'avaient pas du tout d'équipement. Le Vice-Président indique que les investissements ont été priorisés en concertation avec les directeurs d'école.

III. VOIRIE

a. Point sur les travaux

Le planning prévisionnel des travaux de voirie est le suivant :

Bassu : le démarrage des travaux est prévu en septembre

Vanault les Dames : les travaux sont en cours et devraient se terminer mi-octobre (15 jours de retard par rapport à l'estimation initiale)

Parking scolaire de Pargny sur Saulx : les travaux doivent se dérouler du 8 au 26 juillet

Reims la Brûlée : du 12 au 23 août

Saint Amand sur Fion : 26 août au 20 septembre

St Jean devant Possesse : du 21 octobre au 8 novembre

Pargny sur Saulx (rue Léon Leroy) : du 12 novembre au 6 décembre

b. Marché de travaux de voirie supplémentaire

Plusieurs communes demandent des travaux de l'ordre de 15 à 20 000 €. Le Président propose de réaliser un marché cadre afin de demander des subventions sur ces travaux, à savoir :

- | | | |
|------------------------|------------------|----------|
| - Sermaize les Bains : | chemin du Cugnot | 19 000 € |
| | Mont terra | 4 000 € |

- Pargny sur Saulx :	rue de l'Ajot (130m)	19 000 €
	Rue de l'Ajot (inondations)	} 27 000 €
	Impasse Lucien Leblanc	
	Bois du Roi	
- Bussy le Repos		12 000 €
- Blesme :		9 800 €
- Pont de St Lumier en Champagne		11 000 €
- Merlaut		12 000 €

Le conseil communautaire **décide à l'unanimité** de procéder à un appel d'offres afin de réaliser ces travaux et d'établir les demandes de subventions auprès de la DETR et du Département.

IV. POINT SUR LE PERSONNEL

a. Convention médecine du travail

Afin de veiller à l'état de santé des agents, conformément à la réglementation en vigueur, la 4CVS doit adhérer à un organisme de médecine professionnelle et préventive. Le Centre de Gestion de la Marne propose une convention qui a été présentée lors du précédent conseil communautaire.

Le conseil communautaire **décide à l'unanimité** de signer ladite convention.

b. Suppressions et créations de postes

Lors du précédent conseil communautaire, plusieurs postes ont été créés mais la suppression n'avait pas été possible sans l'avis du comité technique, de plus, plusieurs postes sont vacants et la volonté de la 4CVS est d'établir un tableau des effectifs qui soit conforme à la réalité sans poste vacant.

Enfin, afin d'appliquer la décision prise lors du précédent conseil communautaire en matière de taux de promotion interne, il est nécessaire de procéder à la suppression et la création de plusieurs postes.

Suite à l'extension du siège, il est nécessaire d'augmenter le volume horaire de l'agent qui en assure l'entretien soit une fermeture de poste de 8h hebdomadaire et une création de poste à 10 h. Ainsi 25 postes sont supprimés et 14 sont créés.

L'ensemble des créations et suppressions de postes est **adopté à l'unanimité**.

c. Autorisations spéciales d'absence

La Vice-Présidente en charge du personnel a présenté les autorisations spéciales d'absence qui sont **adoptées à l'unanimité**.

V. COMMISSION AUTRES SERVICES

a. OPAH et DM

L'OPAH arrive à échéance en février 2020, la question se pose de mener une nouvelle opération dès l'an prochain ou de différer cette décision avec les prochaines élections. Il est nécessaire que chacun réfléchisse à ce sujet afin que la décision soit prise en septembre prochain.

La facture de l'animation de l'OPAH s'élève à 69 148.80 € alors que seuls 62 526 € ont été budgétés. Il est donc **décidé à l'unanimité** de procéder à une décision modificative (DM) pour un montant de 6 623 € pris sur les fournitures de voirie du budget général.

b. Maisons France Services et réforme des trésoreries

Maison France Services : L'Etat a décidé de créer des Maisons France Services au 1^{er} janvier 2020. L'idée est d'en créer une par canton soit en création soit en labellisant les MSAP actuelles, elle devra être ouverte au minimum 24h par semaine et le service devra être assuré par 2 agents afin de maintenir l'activité durant les vacances, les arrêts maladie... Au minimum, 9 partenaires devront en faire partie, à savoir : La Poste, la DGFIP, la CNAF, la CNAV, Pôle emploi, le ministère de l'intérieur, le

ministère de la justice, la MSA et la CNAM. Elle devra être équipée pour de la visioconférence.

A noter que les MSAP qui ne seront pas labellisées Maisons France Services ne seront plus subventionnées.

Réforme des trésoreries : Le Ministère des finances souhaite renforcer la présence des services publics dans les territoires notamment en modifiant le maillage de la DGFIP. Concrètement, les missions de la trésorerie vont être séparées en 3 pôles :

- La gestion, qui concerne toutes les opérations financières des collectivités, sera transférée à Vitry le François
- La mission de conseil aux collectivités, un agent de la DGFIP sera à disposition des collectivités territoriales pour les 3 interco du Vitryat, il pourra se rendre dans les mairies par exemple afin de donner des conseils en matière budgétaire... Un bureau devra lui être mis à disposition au sein d'un des 3 EPCI.
- La mission d'accueil assurée par un agent de la DGFIP qui pourra accueillir les administrés de la 4CVS pour toutes les questions de paiements, de demandes d'échelonnement mais aussi leur délivrer des conseils en matière fiscale... Un bureau devra lui être mis à disposition pour 2 journées par semaine. A savoir que le paiement en espèces ne sera plus possible à la trésorerie dès le 1^{er} janvier 2020, ce sont vraisemblablement les buralistes qui assureront cette mission.

La 4CVS réfléchit à regrouper ces différentes missions (Maison France Services et Trésorerie) dans un même endroit, éventuellement à Bassuet tout en maintenant une présence sur l'ensemble du territoire.

c. Maisons de santé : sinistre et extension

Extension à Sermaize les Bains :

La 4CVS a reçu les accords de subvention de la DETR (109 116 €) et de la DSIL (80 521 €) mais reste en attente pour celle de la Région. Il faut maintenant rédiger une consultation afin de recruter un architecte.

Sinistre à Vanault les Dames : la CMMA a décidé de nous accompagner dans ce sinistre bien que cela soit hors compétence.

Un débat est lancé sur l'offre de soins sur le territoire de la 4CVS.

VI. PROJET SOLAIRE DE SERMAIZE LES BAINS

a. Déclaration de projet et modification du PLU

Afin de rendre le PLU compatible à la déclaration de projet, le cabinet HOLEA a été **retenu à l'unanimité** pour un montant de 3 800 €.

M. Parisot qui habite sur l'emprise du terrain de Cristal Union, a accepté un échange de parcelles afin d'avoir une bonne cohérence dans l'implantation des panneaux solaires pour la 4CVS et d'avoir un terrain plus aménageable pour lui. Dans un 1^{er} temps, la 4CVS procèdera à un échange sous seing privé puis devant notaire quand toutes les procédures seront levées.

VII. QUESTIONS BUDGETAIRES

a. DM budget Ordures Ménagères

Afin de pouvoir faire face aux admissions en non-valeurs et aux annulations de titres sur années antérieures, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

- 5 000 € au 022 (Dépenses imprévues)
- + 3 000 € au 6541 (Pertes sur créances irrécouvrables)
- + 2 000 € en 673 (Titres annulés sur exercices antérieurs)

Cette DM est **adoptée à l'unanimité**.

b. Recours à l'emprunt

Afin de financer l'extension de la maison médicale, un emprunt de 386 000 a été prévu au budget 2019. Le conseil **décide à l'unanimité** de le contracter sur 15 ans.

Les travaux de Montée en Débit ont coûté 1 200 000 € à la 4CVS, la première moitié a été entièrement autofinancée, il est nécessaire d'avoir recours à l'emprunt pour la seconde partie soit 600 000 €. Le conseil **décide à l'unanimité** de contracter un emprunt sur 10 ans.

VIII. MOTION DE SOUTIEN AU SIEM

La motion de soutien au SIEM envoyée à l'ensemble des communes est **adoptée à l'unanimité**.

IX. ASAINISSEMENT

a. Sortie du S3M

Les statuts du syndicat S3M prévoient la possibilité de sortir pour les communes qui le souhaitent, c'est le cas des communes de Bussy le Repos, Changy, Merlaut, Vanault le Châtel, Vauclerc, Vavray le Grand, Vavray le Petit qui sont peu concernées par le bassin versant de Marne mais feront partie intégrante du futur syndicat sur le bassin de la Saulx. Cette sortie pour les 7 communes ci-dessus **est validée à l'unanimité**.

b. STEP D'HLM

Concernant la construction de la Station d'Heiltz le Maurupt, une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres, il s'agit de la SADE pour un montant HT de 495 000 € en solution de base et 18 800 € d'option. Le bureau d'études Sogeti a analysé l'offre et l'a déclaré conforme, le conseil **décide donc à l'unanimité** de retenir la SADE pour la construction de la station et d'établir des demandes de subventions auprès de l'AESN et du Département.

LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL

AURA LIEU LE JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019 A 20H30

LE SECRETARIAT DE LA 4CVS EST FERME DU 12 AU 16 AOÛT 2019